

Mercredi 30 septembre, le président du tribunal administratif a rejeté le recours transmis par les membres du groupe d'opposition qui demandaient :

- d'annuler le scrutin du 15 mars 2020 à Villabé ;
- de reconnaître l'inéligibilité de M. Karl DIRAT
- d'enjoindre à la commune de Villabé de procéder à un nouveau scrutin,
- de condamner M. Karl DIRAT à verser à chaque requérant la somme de 1 euro symbolique.

Nous sommes très satisfaits par cette décision du tribunal qui reconnaît et conforte l'intégrité, l'honnêteté, la probité de notre maire Karl DIRAT.

La désaffection des urnes par nos concitoyens est exprimée par le taux d'abstention en hausse après chaque élection. Mais elle peut être compréhensible lorsqu'on est confronté au niveau local à de telles procédures qui tentent de discréditer une fois de plus vos élus.

« Agir pour Villabé », un dynamique au service de tous, depuis déjà six ans, se bat au quotidien pour prouver aux Villabéens qu'une ville peut être gérée en toute transparente et honnêteté, en faisant appel à ses administrés, notamment par la mise à disposition d'un budget participatif.

Alors, proposez, choisissez, votez pour un ou plusieurs projets utiles à NOTRE ville.

<https://www.villabe.fr/actualites/120-actualites-passees/actualites-en-cours/1260-budget-participatif-vos-propositions>